Règles d'accès et de réservation – saison été 2026

1. Toute réservation de terrains en saison d'été se fera **EXCLUSIVEMENT** via l'application « TC Ans », disponible dans l'app store et dans google play.

2. Etant en saison d'été, il vous est demandé de réserver **en priorité** les terrains **EXTERIEURS**.

3. Si vous jouez avec une personne ayant pris sa cotisation au TC Ans, vous devrez la renseignée comme deuxième personne. SI vous jouez avec une personne non cotisante, la moitié du prix du terrain vous sera demandé.

4. Comme en saison d'hiver, une réservation sera validée après paiement en ligne.

5. Tarifs d'occupation (à l'heure) :

   a. Si cotisation payée :

Terrain extérieur	gratuit
Terrain intérieur	1€/h/pers*

* 1€ par joueur renseigné à la réservation ➔ 2€/h

Ex : Joueur 1 = cotisant ; Joueur 2= cotisant

En extérieur = 0€
En intérieur = 2€/h

   b. Si cotisation non payée :

	avant 16h	après 16h
Terrain extérieur	15€/h	20€/h
Terrain intérieur	15€/h + 2,5€/h/pers*	20€/h + 2,5€/h/pers*

* 2,5€ par joueur renseigné à la réservation ➔ 5€/h

Ex : Joueur 1 = non-cotisant ; Joueur 2= non-cotisant

En extérieur avant 16h = 15€
En intérieur avant 16h = 15€ + 2,5€/h (=J1) + 2,5€/h (=J2)

Si un cotisant joue avec un non-cotisant, ce dernier devra s'acquitter de la moitié du tarif horaire (paiement par le joueur effectuant la réservation en ligne).

Ex 1 : Joueur 1 = cotisant ; Joueur 2 = non cotisant

Pour 1h en extérieur avant 16h, Joueur 2 doit payer la moitié du prix du terrain, soit 7,5€

Pour 1h en intérieur avant 16h, Joueur 2 doit payer la moitié du prix du terrain, soit 7,5€ + 2,5€/h. Joueur 1 doit payer 1€/h.

6. Toute réservation payée et annulée **au plus tard 12h** à l'avance sera remboursée/créditée. **Aucun autre remboursement** ne sera effectué, **quel que soit le motif ou la raison** (même en cas de pluie).

7. Le prix des cotisations été se trouve sur notre site www.tennisclubans.com

8. **Les terrains intérieurs** n'étant pas en brique pilée mais en greenset, il vous est demandé, en cas d'utilisation de ceux-ci, d'avoir **une autre paire de chaussures**, avec semelles propres, afin de ne pas endommager la surface intérieure. En cas de non-respect de cette demande, il peut vous être demandé de quitter le terrain par un responsable du club ou de l'HORECA.

9. Il vous est demandé d'occuper le terrain et le créneau que vous avez réservé, et uniquement ceux-ci. Si vous souhaitez prolonger votre partie, effectuez la réservation du terrain et du créneau via l'application ou venez spontanément vous acquitter du surplus de location éventuel au bar ou au secrétariat.

10. Le port de chaussures de TENNIS est obligatoire sur les terrains.

Tout manquement à l'un des points précités pourra entrainer votre exclusion du/des terrain(s) et la suspension de votre compte.